

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 09 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le mercredi neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle du Conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Alain BOUSQUET, Maire.

Date de la convocation : 02/04/2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Pouvoirs : 1

Membres présents : Alain BOUSQUET, Marc CARCASSONNE, Stéphane PARASSOLS, Lydie BLONDEAU, Philippe POUSSIN, Xavier VIDOU, Hugues MAGGIA

Membres représentés : Amandine VERY-GONDRON procurateur Xavier VIDOU

Absents excusés : Tiphaine RABINEAU, Laure PRADELL, Amandine VERY-GONDRON, Sophie SALA

Marc CARCASSONNE a été désigné en qualité de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

1° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2025

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de délibérer sur le projet de procès-verbal du Conseil municipal du 26 février 2025 joint à ce dossier de séance.

Où il est exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : APPROUVE le Procès-verbal du Conseil municipal du 26 février 2025.

2° Comptes de gestion 2024 Mairie et Régie Patrimoine et Environnement

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. A partir des comptes 2026 le CFU deviendra obligatoire, en effet le compte financier unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion pour plus de transparence, de simplicité et d'efficacité dans les démarches administratives. La production du compte financier unique interviendra au plus tard au premier semestre 2027, pour toutes les entités publiques locales sous M57 ou M4.

Concernant le compte de gestion, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 de la commune et du RPE et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion a été dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Les opérations de recettes et de dépenses paraissant régulières et suffisamment justifiées,

Ouï cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :
APPROUVE le compte de gestion du Trésorier de la direction Générale des Finances Publiques pour l'exercice budgétaire 2024 de la commune
APPROUVE le compte de gestion du Trésorier de la direction Générale des Finances Publiques pour l'exercice budgétaire 2024 de la Régie Patrimoine et Environnement (RPE)

Ces comptes de gestions, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3/ Comptes administratifs 2024 Mairie et RPE

Le Conseil Municipal doit examiner les comptes administratifs 2024 de la Mairie et de la Régie Patrimoine et Environnement et doit délibérer. Monsieur le Maire ne participe pas au vote, c'est Madame Blondeau Lydie qui assure la présidence pour ce point spécifique.

Pour cela voici le détail de l'Exécution du budget 2024 :

Rappel Résultats d'exécution 2023 en fonctionnement + 1 329 879,53 €

Recette de fonctionnement 2024

Réelles

Recette	1 071 608,20	1 071 608,20
Fonctionnement	2 355 888,53	1 071 608,20
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	1 329 879,53	
Ch. - 013 Atténuations de charges		16 139,64
Ch. - 70 ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	24 730,00	14 070,84
Ch. - 73 Impôts et taxes	22 030,00	79 144,75
Ch. - 731 Impositions directes	735 055,00	733 604,77
Ch. - 74 Dotations et participations	225 154,00	209 257,05
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	19 000,00	19 157,95
Ch. - 77 Produits exceptionnels		183,16

Dépenses de fonctionnement 2024

Réelles

Dépense	2 065 437,13	833 065,86
Fonctionnement	2 065 437,13	833 065,86
Ch. - 011 Charges à caractère général	445 833,26	237 191,20
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	320 000,00	283 180,93
Ch. - 014 Atténuations de produits	11 000,00	9 713,00
Ch. - 65 Autres charges diverses de gestion courante	285 431,83	243 752,66
Ch. - 66 Charges financières	55 400,00	58 843,07
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	5 000,00	355,00
Ch. - 68 Dotations aux provisions semi-budgétaires	932 752,04	

Recette d'Ordres : 0 euros

Total recettes réelles : 1 071 608,20 euros

Soit Epargne brut de : 238 542,34 euros

Résultat d'exécution

+ 138 415,97 €

Dépenses d'Ordres : 100 126,37 euros

Total dépenses réelles : 833 065,86 euros

Résultat de fonctionnement cumulés

+ 1 468 295,50 €

Nb : Ce résultat cumulé fortement excédentaire est due notamment à la somme d'argent versé à la suite du procès pour la malfaçon sur le réseau chaleur en 2022 ainsi que le versement de la PVR (même si la commune a réalisé une partie des travaux) et à noter la dissolution de syndicat qui sont venus impactés les résultats en 2019.

Rappel Résultats d'exécution 2023 en investissement

+ 168 041,57 €

Recette d'investissement 2024
Réelles

Recette	236 650,57	139 190,42
Investissement	236 650,57	139 190,42
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	168 041,57	
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	16 325,00	9 514,08
Ch. - 13 Subventions d'investissement	52 280,00	8 068,50
Ch. - 23 Immobilisations en cours		121 207,84

Recette d'Ordres : 100 126,37 euros

Total recettes réelles : 139 190,42 euros

Soit CAF nette de : 41 656,57 euros

Résultat d'exécution

- 383 625,93 €

Résultat d'investissement cumulés

- 215 584,36 €

Dépenses d'investissement 2024
Réelles

Dépense	527 111,97	622 942,72
Investissement	527 111,97	622 942,72
Ch. - 16 Emprunts et octets assimilés	200 500,00	156 885,77
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	60 078,00	13 245,00
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	266 533,97	190 604,11
Ch. - 23 Immobilisations en cours		121 207,84
Ch. - 27 Autres immobilisations financières		101 000,00

Dépenses d'Ordres : 0

Total dépenses réelles : 622 942,72 euros

En 2024 la commune a entrepris des projets d'envergure comme :

- **La création de l'aire de jeux de la station** : espace récréatif en pied de pistes, cet aménagement de qualité à destination du jeune public améliore le cadre de vie de la station et offre une activité ludique toute l'année. Un espace pique-nique avec sa place à feux viennent en complément de cet espace récréatif pour offrir aux habitants et visiteurs un moment convivial. Cet aménagement a été financé grâce aides départementales et aux aides de l'Etat.
- **L'aménagement de la place de la mairie et l'ouverture de la salle des mariages** : La salle des mariages au sein de la mairie présentait un problème d'accessibilité tant aux personnes à mobilités réduites ou encore pour les jeunes parents équipés de poussettes. De plus la municipalité souhaitait qu'un accès direct puisse se faire depuis l'extérieur. D'autre part les abords de la mairie n'étaient pas aménagés. Aussi la commune a mené des travaux d'aménagements via le syndicat de voirie de Mont Louis dont elle est membre pour créer un espace public de qualité devant la salle des mariages avec une place de stationnement PMR possible. En parallèle de ces travaux une ouverture a été créer dans la façade de la mairie donnant directement sur la salle des mariages.
- **La réfection de l'Eglise** : L'église présentait des dommages sur sa façade et sur son clocher, aussi grâce à des financements publics, la commune a pu entreprendre le ravalement des façades de l'église et la réfection du clocher.
- **L'élaboration du PLU a également été relancé** : le Plan local d'urbanisme est le document de planification incontournable, permettant de planifier le développement et l'urbanisation de la commune à court et moyen terme. C'est le cabinet d'Etudes COGEM qui accompagne la commune dans cette démarche qui devrait aboutir en 2025.

- **La création du site web** : La mairie se dote d'un outil fondamental son site internet. Ce site possèdera à la fois une interface institutionnelle et promotionnelle. En effet, il sera doté de deux volets, d'un côté la Mairie pour toutes démarches administratives ou consultations des documents et actualités de la commune, de l'autre la Maison de la Vallée pour la valorisation des patrimoines naturels et culturels, le programme d'animations et la présentation des expositions.
- **Coté équipement**, pour le fonctionnement du réseau chaleur la commune a investi dans un desemboueur et dans des chaines pour le déneigement.
- **Une avance en trésorerie** a également été réalisé pour soutenir le SIECA. (Syndicat d'exploitation du Cambre d'Aze)

Compte administratif 2024 de la Régie Patrimoine et Environnement :

Dépenses fonctionnement 2024	+ 69 685,99 €
Recettes fonctionnement 2024	+ 75 701,93 €
Résultat exercice 2024	+ 6015,94 €
Excédent antérieur reporté	+ 29 612,26 €
Résultat 2024 avec report	+ 35 628,20 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024 en fonctionnement	+ 35 628,20 €
Dépenses investissement 2024	+ 7 000 €
Recettes investissement 2024	+ 3 680,57 €
Résultat exercice 2024	- 3 319,43 €
Excédent antérieur reporté	- 1 421,52 €
Résultat 2024 avec report	- 4 740,95 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024 en investissement	- 4 740,95 €

**Ouï l'expose du 2nd adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a l'unanimité :
APPROUVE les comptes administratifs de l'année 2024 tels que présentés ci-dessus ;**

4/ Affectation de résultats 2024 pour les budgets primitifs 2025 de la mairie et RPE

Les comptes administratifs présentent les résultats comptables de l'exercice. Ces résultats sont repris sur les BP2025

Mairie :

Résultat clôture 2024 en fonctionnement	+ 1 468 295,50 €
Résultat clôture 2024 en investissement	- 215 584,36 €
Besoins en financement des RAR 2024 à reporter en 2025	- 7585 €
Affectation de résultat sur BP 2025 comme suivant :	
DI 001 : + 223 169,36 € et RI 1068 : + 223 169,36 €	
RF 002 : + 1 245 126,14 €	

Régie Patrimoine et Environnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2024 en fonctionnement : + 35 628,20 €	
Résultat de clôture de l'exercice 2023 en investissement : - 4 740,95 €	
Affectation de résultat sur BP 2024 comme suivant :	
DI 001 : + 4 740,95 € et RI 1068 : + 4 740,95 €	
RF 002 : + 30 887,25 €	

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les affectations de résultats 2024 à inscrire au BP2025 ci-dessus

**OUI l'expose du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE les affectations de résultats 2024 sur les Budgets primitifs 2025 comme présentés ci-dessus
DONNE pouvoir à M. le Maire pour signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette affaire**

5/ Taux des taxes locales 2025

Le conseil municipal doit se prononcer sur la proposition de taux des taxes locales qui restent inchangée par rapport aux années précédentes :

Designation des taxes	Taux maintenus
Taxe foncière bâtie (TFB)	60,82%
Taxe foncier non bâties (TFNB)	103,34%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH)	30,66%

Pour infos les taux max possiblement applicables :

TFB/111,30%

TFNB/129,30%

TH/48,05%

Soit un produit fiscal attendu de **733 570 euros** réparti comme suivant :

- TFB/ Bases prévisionnelles 805 100*taux de référence 60,82% = 489 662 euros
- TFNB/ Bases prévi. 7500* taux 103,34 = 7751 euros
- TH/bases prévi.1 056 000*taux 30,66%= 323 770 euros

OUI l'expose du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les taux des taxes locales comme présentés ci-dessus

DONNE pouvoir à M. le Maire pour signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet,

6/ Mise à jour du tableau des amortissements

L'amortissement du budget d'une commune, d'un département ou d'une région, est une technique comptable. Il consiste à constater la dépréciation d'un bien, c'est-à-dire de l'amoindrissement irréversible de sa valeur par rapport à la période précédente. Cela permet de créer dans le budget via des opérations d'ordres une dépense au compte 6811 (chap 042 DF) et une recette au compte 28 (Chap 040 RI)

Le conseil municipal doit se prononcer sur les tableaux ci-dessous des amortissements à inscrire sur le BP2025

➤ **Budget principal Mairie : Chap 040 RI**

<u>Articles</u>	<u>Montants</u>
2802/ Document d'urbanisme	3 181,69 €
2803/ Frais d'études	28 338,40 €
280411/Biens mobiliers	16 403,96 €
2804182/ Bâtiments & installations	53 451,60 €
2804412 - Bâtiments et installations	2 620,91 €
28135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	25 139,64 €
28157-	15 775,16 €
28158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	3 831,68 €
TOTAL	148 743,04 €

Chap 042 DF

681/ Dotations aux amortissements : 148 743,04 €

Constatation sur-amortissements :

Chap 042 RF 28158/417.60€ et Chap 040 DI : 7811/417.60€

➤ **Budget Régie Patrimoine et Environnement :**

<u>Articles</u>	<u>Montants</u>
28135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2259,05 €
TOTAL	2259,05 €

7/ Subventions aux associations locales et Contribution en faveur du budget annexe de la Régie Patrimoine et Environnement

La commune apporte son soutien financier aux associations locales organisant des événements/animations sur la commune ou permettant un accès à la culture, aux loisirs, aux sports aux Eynoises et Eynois, ou encore un accompagnement périscolaire ou social des jeunes et des personnes âgées. Pour cela les communes doivent en avoir fait la demande en déposant un dossier complet en mairie avant le vote du budget. La commune verse également une subvention de fonctionnement à la Régie Patrimoine et Environnement pour le fonctionnement de la Maison de la Vallée. Le conseil municipal doit se prononcer sur le versement d'une subvention aux associations en ayant fait la demande sachant que deux nouvelles associations ont fait parvenir une demande cette année : Association chemin faisant et AFMTéléthon

Madame Blondeau Lydie propose de verser à l'association Chemin Faisant une subvention à hauteur de 200 euros pour les actions menées sur le territoire en faveur de la population mais aussi pour leur présence locale comme sur Eyne dans le cadre des « Café des parents » espace de dialogue pour les nouveaux parents autour de thématiques en lien avec les enfants et leur développement.

Compte 65748	Montant en €
Mission locale jeunes :	678,50
Ski club cambre d'aze :	4 000
ADMR :	200
RACC Rugby:	200
Association les Eynoises :	4000
APP Truite du Sègre :	200
Association des producteurs Eyne :	2000
Judo :	200
Ecole de musique Capcir Haut Conflent	200
Outdoor Aventure (Trail du Cambre d'Aze)	4060
Association chemin faisant :	200
Total	15 738,5 €

Compte 65737	Montant en €
Subvention à la Régie Patrimoine et Environnement	81 065,74

OÙ L'EXPOSE DU MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :
DECIDE de verser les subventions selon le tableau ci-dessus et sur présentation des justificatifs

8/ Budget principal 2025 Mairie

Pour l'année 2025, le budget s'inscrit en fonctionnement dans la lignée de celui de 2024.

Concernant les travaux pris en charge dans les dépenses de fonctionnement, la commune va poursuivre pour 2025 ses efforts en matière d'entretien et de valorisation de son patrimoine existant avec notamment :

- Le changement des portes de certains de ces locaux
- La réfection de partie de toitures du garage communal de la Mairie et de l'Ancienne école
- La réfection de la terrasse de l'épicerie,
- La mise en place de chenaux à l'église et la descente de la cloche de l'église
- La réfection intérieure ancienne école...

Certains de ces travaux pourront être réalisés en régie directe par les employés communaux.

Concernant les travaux de voirie pris en charge par le Syndicat de voirie une enveloppe de trésorerie restant pour Eyne permettra de mener soit une campagne de rabotage d'enrobé aux endroits les plus critiques de la commune.

Concernant les projets de la commune l'année 2025 sera consacrée à :

- La révision du PLU qui permet de planifier le développement de la commune et de l'urbanisation à court et moyen terme.
- L'achat du parking du village pour optimiser la gestion des flux touristiques afin d'offrir un accueil aux visiteurs de qualité et sécurisé et conforter sa vocation de pôle d'accueil sur la commune.
- La finalisation du site web de la commune et de la maison de la Vallée d'Eyne, outil de communication incontournable pour toute institution,
- l'achat ou la location d'un camion benne pour les services techniques, le camion actuel ne pouvant plus passer le contrôle technique...

La liste complète des actions inscrites au BP2025 est détaillée dans la partie Investissement ci-dessous.

Concernant la dette et l'emprunt inscrite au BP d'un montant de 200 500 euros, l'emprunt que la commune avait contracté auprès du crédit agricole se termine fin 2025, la dernière annuité à payer est de 28 500 euros. Ainsi la commune verra dès 2026 augmenter sa capacité d'autofinancement.

Le Budget Principal Primitif 2025 (opérations d'ordres et réelles) de la commune s'équilibre en dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) à hauteur de : 2 871 041,38 euros et, selon la répartition suivante en fonctionnement et Investissement :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 281 726,08	589 315,30
Recettes	2 281 726,08	589 315,30
En fonctionnement		

❖ **Dépenses :**

Recettes :

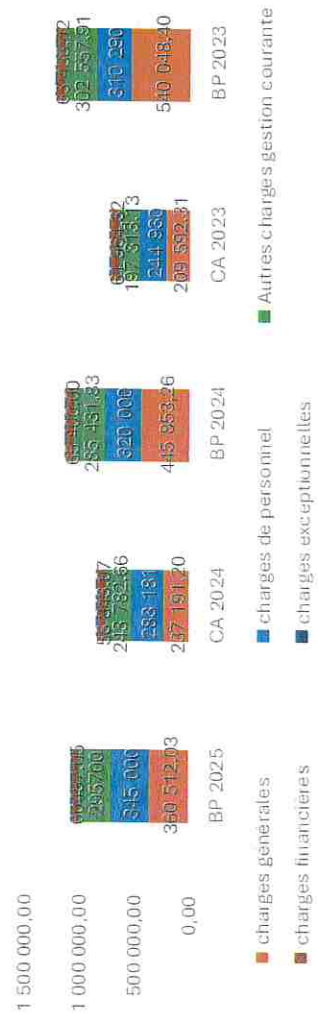
Chap.	Type de dépenses	Montant Euros TTC
011	Charges à caractère général	360 512,03
012	Charges de personnel	345 000,00
014	Atténuations de produits	11 000,00
65	Autres charges gestion courantes	295 700,00
66	Charges financières	60 457,05
67	Charges exceptionnelles	4 507,42
68	Dotations provisions semi-budgétaires	942 983,24
042	Opérations d'ordres-Amortissements	148 743,04
023	Virement à la section d'investissement	112 823,30

Chap.	Type de recettes	Montants Euros
73	Impôts et taxes	74 500
731	Impositions directes	738 570
74	Dotations et participations	153 637
75	Autres produits de gestion courante	19 000
70	Vente de produits-services	10 000
013	Atténuations de charges	26 000
002	Résultat d'exploitation reporté	1 245 126,14
042	Opérations d'ordre	14 892,94

Dépenses totales : 2 281 726,08 euros **Recettes totales : 2 281 726,08 euros**

Si l'on compare avec les dépenses et recettes réalisées de l'année écoulée on se rend compte que les dépenses effectives en fonctionnement sont inférieures à celles inscrites au BP ce qui permet à la collectivité de se dégager de l'épargne brute et de la CAF Nette.

Dépenses de fonctionnement inscrites au BP/Dépenses réalisées CA



- Les charges de personnel de la commune dans les dépenses réelles de fonctionnement représentent 32% et 16% des dépenses totales de fonctionnement.

A titre de comparaison :

Tableau 4 : Parts des achats et des dépenses de personnel dans les dépenses totales de chaque type de collectivités en 2022

	Communes	GFP	Départements	Régions	Syndicats
Achats et charges externes	18,7 %	25,4 %	5,7 %	11,3 %	30,0 %
Frais de personnel	37,2 %	20,6 %	17,6 %	11,5 %	14,2 %
Total	55,9 %	46,0 %	23,3 %	22,8 %	44,2 %

Source : DGCL, à partir de données DGFIP. Opérations réelles, après consolidation des flux croisés.

La commune d'Eyne se situe donc en dessous de la moyenne nationale (chiffres 2022).

- En 2025 les dotations pour la commune de Eyne prévues sont de 153 637,00 euros dont DGF 147 285 euros

D.G.F. montant total	147 285
Dotations communes nouvelles "garantie" (hors DGF)	0
Dotations communes nouvelles "amorçage" (hors DGF)	0
Dotation élu local (DPEL)	6 352
D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)	110 796
Attribution compensant le transfert à l'EPCI de la part CFS des communes appartenant à un EPCI à FA (hors DGF)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "bourg centre" (DSR BC)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P)	20 239
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "cible" (DSR C)	0
D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)	16 250
D.G.F. des communes : dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM)	0

A titre de comparaison en 2024 : DGF total de 146 886 euros

Remarque : La dotation aux aménités rurales n'est pas connue à ce jour le montant reçu l'année dernière est reporté en prévision dans le BP2025

En Investissement

➤ **Dépenses (Restes à réaliser de 2024 compris) & Recettes :**

Chap.	Type de dépenses	Montants Euros TTC
20	Immobilisations incorporelles	30 035
21	Immobilisation corporelles	120 718
16	Emprunts et dettes assimilés	200 500
001	Solde d'exécution investissement reporté	223 169,36
040	Opération d'ordres	14 892,94

Chap.	Type de dépenses	Montants Euros TTC
13	Subventions d'investissement	82 868
10	Fonds divers	244 880,96
040	Opérations d'ordre	148 743,04
021	Virement de la section d'exploitation	112 823,30

Dépenses totales : 589 315,30 euros

Dont dépenses réelles : 351 253 euros

Recettes totales : 589 315,30 euros

Dont recettes réelles : 150 753 euros

Détails des dépenses d'investissement fléchées en commission pour l'année 2025 (+Restes A Réaliser):

Chap.20 - Immobilisations incorporelles :

- Reprise PLU :
- Création du site internet (2nd acompte)
- Achat Licence 3

Chap.21- Immobilisations corporelles :

- Achat du terrain du parking entrée de village
- Panneaux d'information des publics touristiques (pied de pistes)
- Infographie panneaux pôles d'accueil aux 3 parkings
- Aménagement Rez de chaussée Mairie
- Restauration de l'Orri de Dalt
- Achat d'un véhicule technique de type camion benne
- Matériel Informatique
- Mobilier de l'épicerie Snack du pied de pistes

RAR surlignés en bleu

Recettes :

Les subventions attendues concernent des opérations effectuées en 2023 et 2024.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE : ADOPTE le Budget Primitif de la commune pour 2025 tel que présenté dans le tableau ci-dessus, présenté par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Budget Annexe 2025 Régie Patrimoine et Environnement

Le **Budget Annexe 2025** de la Régie Patrimoine et Environnement s'équilibre en dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) à hauteur de : **131 887,25 euros** et, selon la répartition suivante en fonctionnement et Investissement :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	124 887,25	7 000
Recettes	124 887,25	7 000

En fonctionnement

Dépenses :

Chapitre	Type de dépenses	Montant Euros TTC
011	Charges à caractère général	45 628,20
012	Charges de personnel	75 000
65	Autres charges de gestion courante	2 000
042	Opérations d'ordres-Amortissements	2 259,05

- Une exposition « Plumes » en co-création avec le réseau de partenaires locaux
- Un renfort saisonnier de mai à septembre
- M. Benjamin Thicoipé, dont une partie de son temps de travail est dédiée à la Régie Patrimoine et Environnement pour l'élaboration des projets structurants de la Maison de la Vallée et l'animation du réseau d'acteurs autour de la gouvernance des biens communs.

Recettes :

Chapitre	Type de recettes	Montants Euros
74	Dotations et participations	3 000
75	Autres produits de gestion courante	86 000
70	Vente de produits-services	5 000
002	Résultat d'exploitation reporté	30 887,25

Les recettes de fonctionnement sont constituées essentiellement de la subvention annuelle de fonctionnement de la mairie. Une subvention départementale de fonctionnement a été attribuée pour l'année 2025 à hauteur de 3000 euros.

En Investissement

Dépenses

Chapitre	Type de dépenses	Montants Euros TTC
001	Solde d'exécution investissement reporté	4 740,95
21	Immobilisations corporelles	2 259,05

Recettes :

Chapitre	Type de dépenses	Montants Euros TTC
040	Opérations d'ordre	7000

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE : ADOPTE le Budget Primitif de la Régie Patrimoine et Environnement pour 2025 tel que présenté dans le tableau ci-dessus, présenté par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,

10/ Bail précaire pour l'activité Brassicole de M. Yann Lebail

Le bail précaire de Yann LEBAIL dans les locaux au 08 avenue de Cerdagne est arrivé à échéance le 01 mars 2025.

Or monsieur Yann LEBAIL souhaiterait poursuivre son expérimentation de son activité brassicole aussi il demande la reconduction de sa location.

Il est proposé au conseil municipal d'établir un nouveau bail de type bail dérogatoire aux baux commerciaux répondant aux dispositions de l'article L145.5 du code de commerce compte tenu du caractère expérimental de son activité en vue de pouvoir évaluer les possibilités de la pérenniser. Il est possible de lui proposer dans ce cadre-là un bail de 3 ans ou de 1 an renouvelable 3 fois.

Où cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouveau bail selon les modalités énoncées ci-dessus**
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire appliquer ces dispositions,**

Les élus souhaitent que le bail soit conclu pour une durée de 3 ans

11/Actualisation des produits de la boutique MDV

Suite à la commission de la Maison de la Vallée qui a eu lieu le 20 mars 2025, il a été acté de modifier les produits de la boutique comme suivant, il est demandé au conseil municipal de se positionner là-dessus

Visites commentées les canaux			
Visite 9h à 13h	Adulte 10 €		
	Enfant-chômeur-demandeur d'emploi – étudiant, PMR 5 €		
Réduction – 1 € : Pass culture du Département Nouveaux produits			
Fournisseur Achat vente	Intitulé du produit	Marge MDV	Prix de vente
Société La familia (osseja)	Chips de Cerdagne	28.6 % (1 €)	3.50 €

Fournisseur vente	Dépôt	Intitulé du produit	Marge MDV	Prix de vente
Editions Trabucaire		Les canaux d'irrigation en Cerdagne (Olivier DEROCHE)	33 % (7.26€)	22 €

Boutique Tarif 2025 = Marge MDV 14 à 35% sur TTC minimum sur l'ensemble de la boutique (hors produits non-margés et cas particuliers).

OUI L'EXPOSE DU MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE APPROUVE les nouveaux produits et les tarifs tels qu'énoncés ci-dessus DONNE pouvoir à M. le Maire pour faire exécuter ces dispositions,

Questions et Informations diverses :

- Départ de M. Pierre Martinez, agent technique de la Mairie (demande de mutation dans une autre collectivité) : Monsieur Pierre Martinez agent au sein de la commune d'Eyne au service technique a fait part à la commune de sa volonté de quitter la collectivité pour une autre collectivité du territoire. Les élus saluent les années de services de M. MARTINEZ sur la commune et la qualité de son travail.
- Demande de devis pour la réalisation d'un diagnostic structure sur le bâtiment de la clé des champs : L'association intéressée pour développer des séjours touristiques pour des personnes en situation de handicap sur la Clé des champs a demandé à la commune si celle-ci pouvait réaliser un diagnostic structure pour connaitre la portance et la structure des murs intérieurs du bâtiment afin que l'association puisse y prévoir des travaux d'investissement en maîtrise d'ouvrage propre en cas de location des lieux via un bail emphytéotique administratif. Les élus sont favorables à la réalisation du diagnostic sachant que même si le projet de l'association n'aboutissait pas, ce diagnostic pourra servir pour une autre structure ou en cas de vente du bâtiment.
- Avancement de la révision du PLU : un projet de PADD sera prochainement débattu en conseil municipal
- Bilan de la saison de ski Cambre d'Aze : Monsieur le Maire donne quelques éléments chiffrés du bilan pour la saison hivernal communiqué par TRIO, les élus souhaiteraient que M. RIGHETTI, Directeur de TRIO puisse venir présenter son bilan lors d'un conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Alain BOUSQUET



Le secrétaire de séance,



Marc CARCASSONNE